



## REVUE DE PRESSE 2020

### Presse Nationale

Le Monde (23/12/2020) : [« L'urgence d'un accueil digne des personnes sans domicile fixe, migrantes et réfugiées »](#), Tribune.

Libération (15/12/2020) : [« Le policier m'a dit : "Va demander l'asile en Italie" »](#), Reportage par François Carrel.

Ouest-France (09/07/2020) : [« Un nouvel urbanisme pour accueillir celui qui vient »](#), Point de vue par Cyrille Hanappe

Libération (29/04/2020) [« Pour bâtir une société plus juste, des papiers pour toutes et tous »](#), Tribune

Le Courrier des Maires (10/04/2020) : [« L'Anvita, ou comment assurer un accueil digne aux migrants »](#), Article par Rouja Lazarova

Libération (09/04/2020) : [« Pour une régularisation des migrants sur le sol français et européen »](#), Tribune

### Presse Régionale

France-Bleu Isère : [« Selon les associations d'aide aux sans-papiers, la crise sanitaire relance la question des régularisations »](#), Article par Laurent Gallien

### Web

Guiti News (18/12/2020) : [« France : des élu.e.s se mobilisent pour l'accueil des personnes migrantes »](#), Article par Rachel Notteau

Médiapart (07/05/2020) : [« Pour une régularisation inconditionnelle et pérenne des personnes sans papiers »](#), Tribune

Vues d'Europe (05/01/2020) : [« Des réseaux de villes solidaires pour favoriser un meilleur accueil des réfugiés en Europe »](#).

**Date : 23/12/2020**

**Média : Le Monde**

OPINIONS - TRIBUNES

Favoris  Partage    

**TRIBUNE**

Collectif

## « L'urgence d'un accueil digne des personnes sans domicile fixe, migrantes et réfugiées »

Le manque d'au moins 20 000 places d'hébergement en France crée des situations de détresse extrême et alimente la reconstitution des campements et des squats, alertent, dans une tribune au « Monde », plus de 130 élus locaux d'Ile-de-France, qui réclament des mesures d'urgence, dont la réunion d'une conférence régionale de l'accueil.

Publié le 23 décembre 2020 à 13h03 - Mis à jour le 23 décembre 2020 à 15h26 |  Lecture 3 min.

 Article réservé aux abonnés

### « L'urgence d'un accueil digne des personnes sans domicile fixe, migrantes et réfugiées »

Le manque d'au moins 20 000 places d'hébergement en France crée des situations de détresse extrême et alimente la reconstitution des campements et des squats, alertent, dans une tribune au « Monde », plus de 130 élus locaux d'Ile-de-France, qui réclament des mesures d'urgence, dont la réunion d'une conférence régionale de l'accueil.

**Tribune.** Alors que le pays traverse toujours une crise sanitaire, sociale et économique qui frappe en premier lieu les populations les plus précaires et les quartiers populaires, le drame des personnes vivant à la rue, en campement, squat ou bidonville, continue de marquer l'actualité. Le président de la République avait pourtant pris, en juillet 2017, l'engagement, « *qu'aucune personne ne vive à la rue, dans les bois ou perdue* ».

Que reste-t-il de cette promesse républicaine à l'heure où se multiplient les situations d'errance, les campements indignes et les opérations de police, sans garantie d'hébergement pour toutes les personnes concernées ? Face à cette crise de l'accueil, les collectivités locales que nous représentons sont pleinement engagées en faveur de l'accueil solidaire, de l'aide humanitaire et alimentaire, de l'accès aux soins que nous devons à ces personnes qui, souvent, fuient la guerre, l'extrême pauvreté et les effets du réchauffement climatique.

Nous rappelons cependant que l'hébergement et l'accompagnement des personnes à la rue ou vivant dans des habitats précaires sont une compétence exclusive de l'Etat qui a l'obligation de mettre en œuvre le droit à l'hébergement sur l'ensemble du territoire, au titre de la solidarité nationale. Or, les associations estiment qu'il manque au minimum 20 000 places d'hébergement,



notamment pour les demandeurs d'asile. Moins d'un demandeur d'asile sur deux accède aujourd'hui à un hébergement spécialisé selon les chiffres du ministère de l'intérieur.

### **Une situation indigne de la sixième puissance mondiale**

L'Ile-de-France accueille la moitié des demandes d'asile déposées en France mais ne représente que 20 % du parc d'accueil. Cette incurie plonge des milliers de personnes dans des situations de détresse extrême et alimente la reconstitution sans fin des campements et des squats dans nos villes, souvent dans les mêmes territoires, à proximité des quartiers d'habitat social. Face à cette situation indigne de la sixième puissance économique mondiale, nous demandons, pour assurer un accueil digne aux personnes sans domicile fixe, migrantes et réfugiées, que soient prises en urgence une série de mesures :

- la réunion sous l'autorité du préfet de la région Ile-de-France d'une conférence régionale de l'accueil réunissant les services de l'Etat, les associations et les collectivités locales concernées pour élaborer un plan de création de places réparties de manière équilibrée à l'échelle francilienne et une stratégie collective de résorption des campements et squats dans le respect de la dignité des personnes ;
- un renforcement de l'aide alimentaire et de l'accès aux soins dans les lieux de vie des personnes, avec le concours des associations ;
- des mesures de régularisation et d'accès au séjour des personnes, des familles, des étudiants, à titre humanitaire, leur permettant d'accéder aux droits fondamentaux, à l'emploi, au logement et à l'éducation.

**Les initiateurs de cette tribune : Patrice Bessac**, maire de Montreuil (Seine-Saint-Denis) et président d'Est Ensemble ; **Damien Carême**, député européen EELV et président de l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) ; **Halima Menhoudj**, adjointe au maire de Montreuil sur les questions de coopération internationale et de populations migrantes ; **Florent Gueguen**, élu municipal à Montreuil, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité (anciennement FNARS).

**Date : 15/12/2020**

**Média : Libération**

**Journaliste : François Carrel, Envoyé spécial à Briançon (Hautes-Alpes)**

REPORTAGE **ADONNES**

## «Le policier m'a dit : "Va demander l'asile en Italie"»

Par François Carrel, Envoyé spécial à Briançon (Hautes-Alpes) — 15 décembre 2020 à 18:36



Parmi les 23 exilés, des femmes, certaines enceintes, et trois jeunes enfants. Photo Eric Franceschi



### «LE POLICIER M'A DIT : "VA DEMANDER L'ASILE EN ITALIE"»

A la frontière franco-italienne, une délégation d'élus a pu observer début décembre les stratégies de la police aux frontières pour empêcher l'accès des migrants au territoire. Sur place, les associations qui tentent de leur porter secours notent un durcissement de la politique migratoire.

Il fait -5 °C en cet après-midi de décembre au col de Montgenèvre, à 1 850 mètres d'altitude sur la frontière franco-italienne, au-dessus de Briançon. Une colonne d'une vingtaine de migrants apparaît dans un sous-bois, derrière un village vacances désert, remontant laborieusement la pente dans une couche épaisse de neige fraîche. Des gens à la peine, encadrés par des agents de la police aux frontières (PAF) qui viennent de les intercepter.



Ils sont très exactement 23, presque tous afghans. Deux femmes livides, à bout de souffle, peinent à progresser, soutenues par les hommes, parfois par les policiers qui les exhortent à avancer. Trois jeunes enfants, dont l'un n'a pas 4 ans et serre contre lui un ours en peluche protégé par un sac transparent, avancent bravement. La troupe trimballe de maigres baluchons, les visages sont marqués par l'effort, l'anxiété, le froid.

Les maraudeurs de l'Unité mobile de mise à l'abri, regroupant l'association briançonnaise Tous migrants et Médecins du monde (MDM), se précipitent. Ils foncent sur les plus fragiles, crient en anglais «qui a besoin d'un docteur ?», réchauffent les mains glacées des enfants. La médecin Ariane Junca repère en queue de colonne une Afghane effondrée dans la neige : enceinte de huit mois, elle se plaint du bas-ventre. Une policière secouriste est auprès d'elle, les échanges avec la toubib sont tendus. Plus haut le ton monte aussi entre solidaires et forces de l'ordre :

«Ils ont besoin d'aide, de secours», s'emporte Stéphanie, maraudeuse, un enfant dans les bras. «Nous allons les mettre à l'abri au poste de la PAF. Vous nous faites perdre du temps : laissez-nous faire notre travail !» rétorque un gradé excédé.

*«Honte immense»*

Assistés par les maraudeurs et les policiers, les migrants rejoignent tant bien que mal une route enneigée où ils sont embarqués dans les véhicules des forces de l'ordre, direction le poste-frontière. La femme enceinte, en contrebas, ne peut plus bouger. Affolée, elle répète : «Où sont mes enfants ?» Elle sera brancardée vingt minutes plus tard puis évacuée directement vers l'hôpital de Briançon par les pompiers appelés en renfort. Ariane Junca fulmine : «Il y a une mise en danger de ces personnes, par incapacité de gestion de leur vulnérabilité : les agents n'ont les compétences ni pour évaluer leur état de santé ni pour les traiter.»

La scène est observée par l'eurodéputé écologiste Damien Carême : il est pour deux jours à Briançon, au sein d'une délégation comprenant l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita) dont il est le président, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) et MDM. Le visage fermé, il confie «sa honte immense» au moment de croiser les regards de ces exilés : «Insupportable. Ce n'est pas comme ça que nous concevons l'accueil.»

Deux autres élus de la délégation sont au même moment en visite au poste de la PAF, au bord de la route qui relie l'Italie à Briançon, à la sortie de la station de ski de Montgenèvre. Les associations et la presse n'ont pas été autorisées à entrer. Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère, président du groupe écologiste au Sénat, et Myriam Laïdouni-Denis, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, tous deux membres actifs de l'Anvita, sont coutumiers de ces visites aux frontières.

Le commandant de la PAF vient de leur expliquer qu'associations et maraudeurs sont «un accélérateur des flux de migrants» et participent à leur mise en danger en «les poussant à prendre des chemins dangereux», quand les interpellés sont amenés. La situation à l'intérieur est chaotique, témoignera plus tard Myriam Laïdouni-Denis : «C'était la panique.» Les agents, tendus



sous les yeux des élus, s'efforcent de gérer ce gros groupe de migrants dont plusieurs sont mal en point. Dehors, vingt militants italiens No Border, au courant de la visite de la délégation, manifestent et bloquent la circulation sous les yeux des gendarmes imperturbables. Déjà la nuit commence à tomber, les véhicules des pompiers se succèdent : un régulateur de l'hôpital de Briançon a été dépêché sur place et cinq Afghans sont peu à peu évacués, plusieurs sur brancard.

En sortant du poste, les élus témoignent : la PAF délivre systématiquement des refus d'entrée, même à ceux qui déclarent demander l'asile. Treize d'entre eux, enfants et membres des familles des malades hospitalisés, seront malgré tout transférés vers Briançon pour les rejoindre ; les autres seront remis à la police italienne. Damien Carême constate : «C'est du refoulement. La France, à ce que je sache, reste pourtant signataire de la convention de Genève !» Guillaume Gontard fustige «l'absurdité d'un système coûteux qui ne marche pas. Les agents le reconnaissent eux-mêmes, à mots couverts : aucune frontière n'est étanche».

Pour les solidaires locaux, engagés dans leur cinquième hiver de mobilisation, la présence de cette délégation n'a pas de prix. «Nous sommes épuisés et bien peu d'élus s'intéressent à ce qui se passe ici», souffle Agnès Antoine, l'un des piliers de l'association Tous migrants. C'est la troisième visite d'élus seulement depuis que les migrants ont commencé à affluer ici, à partir de 2016. Actuellement, ils sont des dizaines à tenter chaque jour de passer. Nombre d'entre eux réussissent. «Leur profil a changé, précise Agnès Antoine. Jusqu'ici, c'étaient surtout de jeunes Africains, on voit désormais beaucoup de familles venues d'Iran, d'Afghanistan, du Pakistan ou de Syrie, via les Balkans.» Ariane Junca, de MDM, fait le bilan : «Depuis le 1 septembre, en 40 missions, nous avons secouru 135 personnes, dont plus de 30 enfants. C'est deux fois plus que pour tout l'hiver dernier.»

### *«Epuisés»*

Depuis la mi-novembre, la présence des forces de l'ordre a été renforcée à Briançon, passant d'environ 60 à plus de 120 personnels. Tous migrants dénonce l'amplification du «harcèlement policier» des migrants, mais aussi des maraudeurs. «65 exilés ont été arrêtés sous nos yeux depuis septembre» pour être refoulés vers l'Italie, confirme Ariane Junca, inquiète des fragilités de cette nouvelle population. «Si ces familles se mettent à emprunter des chemins encore plus détournés cet hiver, on va vers de nouveaux drames», alerte Agnès Antoine.

Cinq migrants ont déjà péri dans la montagne briançonnaise depuis 2017. En leur hommage, la délégation se rend sur une tombe totalement isolée dans un recoin du cimetière de Saint-Martin-de-Queyrières. Blessing Matthew, Nigériane de 18 ans, s'est noyée dans un torrent un matin de mai 2018, en tentant d'échapper à un contrôle de gendarmerie après un passage de frontière nocturne. «Blessing, on ne t'oublie pas.

Dans ta mort horrible, c'est un peu de nous-mêmes que tu as emporté : cette nuit-là, nous n'avons pas pu te sauver», souffle Agnès Antoine. Le parquet de Gap a classé sans suite l'enquête préliminaire, un juge a ensuite refusé la constitution de partie civile de la soeur de Blessing et de Tous migrants, sans ouvrir d'enquête judiciaire. Un appel est en cours.

Le lendemain, la délégation est à Oulx, première ville italienne derrière la frontière, dans l'un des deux lieux d'accueil informels de la commune. Le pasteur Davide Rostan, bénévole de ce refuge, précise : « Nous avons 10 à 12 personnes en moyenne chaque soir, 27 avant-hier... Ils partent au matin vers Montgenèvre, Turin, le tunnel du Fréjus. On le sait, les autorités le savent, la fermeture de la frontière est impossible. Nous jouons un rôle indispensable, et ça arrange bien la préfecture. » Dans le dortoir, la délégation retrouve deux des migrants refoulés la veille par la PAF. Hamami, Tunisien de 28 ans, exhibe son récépissé de refus d'entrée sur le territoire qu'il a signé en ajoutant « demande l'asile ». La mention a été biffée : « Le policier m'a dit : "Va demander en Italie, c'est un bon pays, pas une dictature." » Emilie Pesselier, coordinatrice à l'Anafé, constate : « Ce refus est illégal ! Même avec les accords de Dublin on a le droit de demander l'asile dans le pays de son choix. C'est ensuite à l'instruction de la mesure que l'on pourra opposer au demandeur l'accord de Dublin. » Une Afghane enceinte de quatre mois, qui veut elle aussi demander l'asile en France, n'a pas le temps de livrer son histoire : elle file prendre un bus pour repartir vers la frontière.

Durant leur visite, élus et permanents des associations ont multiplié les réunions avec les acteurs locaux : « Nous croyons au tressage des énergies. Au-delà du plaidoyer politique pour l'accueil des exilés, nous sommes là aussi pour travailler avec associations et élus locaux à des solutions concrètes face à l'urgence et pour agir sur les droits », explique Myriam Laïdouni-Denis. Les élus de l'Anvita forcent des portes fermées : ils ont ainsi été reçus à Gap par la préfète des Hautes-Alpes, Martine Clavel. Comme à la PAF, les associations n'étaient pas invitées. Guillaume Debrie, coordinateur régional de MDM membre de la délégation, grince : « Ces derniers mois, nous n'avons plus aucun contact avec les autorités, ni avec l'Agence régionale de santé, alors que la permanence d'accès aux soins de Briançon a été suspendue. Notre action ici s'apparente à ce qu'on est amenés à mettre sur pied en zone de crise étrangère... »

#### *« Refus illégal »*

En sortant de la préfecture, Myriam Laïdouni-Denis résume : « Le mode opératoire constaté hier à la PAF est dans le droit fil des instructions de la préfète. Elle affirme qu'il n'y a pas de demande d'asile possible sur cette frontière, dans le contexte européen. Cette interprétation erronée de la loi entraîne une forme d'entrave à l'accès au droit d'asile. » Guillaume Gontard élargit : « En renforçant les forces aux frontières, le gouvernement mène une politique d'affichage inefficace et monte d'un cran sur la restriction des droits, sans qu'aucun moyen ne soit mis sur un minimum d'accueil. Une autre politique est possible. »

Les risques du durcissement étatique sont avérés : l'Afghane et le Tunisien demandeurs d'asile croisés au refuge d'Oulx ont été secourus le soir-même par le peloton de gendarmerie de haute montagne de Briançon. Ils étaient en hypothermie au col frontalier de Bousson, à 2 154 mètres, au-dessus de Montgenèvre. Le drame a été évité de justesse grâce aux maraudeurs qui ont donné l'alerte.

**Date : 09/07/2020**

**Média : Ouest-France**

Accueil / Société / Urbanisme

## **POINT DE VUE. Un nouvel urbanisme pour accueillir celui qui vient**

Face au désengagement de l'État en matière d'hébergement, des municipalités se mobilisent partout dans le monde, imaginant un nouvel urbanisme et une nouvelle architecture pour faire de la place à tous.



Vue de Grande Synthe, où Damien Carême a ouvert le premier camp humanitaire pour réfugiés de France. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

### **POINT DE VUE. Un nouvel urbanisme pour accueillir celui qui vient**

Fin 2015, Damien Carême, maire de Grande-Synthe (Nord), décide de créer le premier « camp humanitaire » de France pour accueillir dans des conditions humaines les 2 500 migrants installés dans un campement insalubre sur la commune. Il s'associe à Médecins sans frontières, qui apporte la plus grande part du financement (3 millions d'Euros), alors que l'État, légalement responsable de l'hébergement sur l'ensemble du territoire, ne donne pas un sou. La complexité de la situation entraîne des erreurs dans la construction et la gestion du camp, expliquant en partie l'incendie provoqué par quelques habitants en avril 2017 qui met fin au camp.

#### *Courant mondial*

Mais cette expérience pionnière en France lance un travail de redéfinition des politiques locales. En 2018, avec huit autres maires, Damien Carême crée l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita, <https://villes-territoires-accueillants.fr/>) qui compte aujourd'hui 34 membres. Ce sont surtout des villes de gauche et écologistes : Briançon, Grenoble, Nantes, Ivry, Paris...



Plus ou moins forts, ces engagements s'inscrivent dans un courant mondial. L'accès au pouvoir de gouvernements hostiles aux migrants encourage des élus dans la voie de l'accueil, comme le maire de Riace (Calabre) que la justice poursuivra sous le ministère de l'Intérieur de Matteo Salvini (2018-19). En 2016, le pavillon allemand de la Biennale de Venise présente 70 projets de quartiers d'accueil créés par des collectivités en Allemagne dans une logique d'insertion dans le tissu urbain.

À Paris, la mairie engage des initiatives à durées variables : création en 2016 de la « bulle », un lieu de transit administratif à la Porte de la Chapelle, occupation de bâtiments publics – et parfois privés – désaffectés (Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, Caserne Exelmans), construction d'hébergements temporaires (Bois de Boulogne, Fort d'Ivry). En 2019, à l'initiative d'Emmaüs Solidarités, s'ouvre une Maison des réfugiés, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Lieu d'accueil de jour, elle reçoit migrants et habitants du quartier, leur offrant différents services : information, laverie, bibliothèque, café et moments festifs.

#### *Insuffisance des dispositifs*

Ces actions positives s'inscrivent cependant dans un contexte désastreux. Malgré 46 000 places dans des hôtels réquisitionnés, 4 000 personnes sont à la rue, dont 700 enfants et 150 bébés avec leur mère. La Ville de Paris a pourtant l'obligation d'assurer l'accueil des mineurs.

Les politiques néo-municipalistes pour pallier les déficiences de l'État montrent l'insuffisance des dispositifs d'hébergement classiques. L'accueil des migrants est un défi pour l'architecture et l'urbanisme qui doivent inventer de nouvelles formes de « faire abri » pour offrir une place à tous. En témoignent les projets de nouveaux centres d'hébergements, de haltes dans les mairies d'arrondissement ou de « bagageries solidaires » présentés par Anne Hidalgo lors de la campagne des municipales. À travers ces politiques, l'accueil dans les villes s'impose plus largement comme une question de développement durable.

(\*) Cyrille Hanappe est architecte. Il a dirigé l'ouvrage *La Ville accueillante* (Éd. du PUCA, 2018)

Article publié avec la revue *De facto* portée par l'Institut Convergences Migrations, à l'occasion de la parution du numéro 16 intitulé « Les villes accueillantes », <http://icmigrations.fr/defacto/defacto-016/>.

Date : 29/04/2020

Média : Libération

TRIBUNE

## Pour bâtir une société plus juste, des papiers pour tous et toutes !

Par Réseau université sans frontières 38 et Modus Operandi Grenoble — 29 avril 2020 à 16:36



Manifestation de sans-papiers en février. Photo Noémie Coissac, Hans Lucas



Pour les personnes en situation administrative précaire, des titres de séjour pérennes doivent être délivrés pour un égal accès à l'autonomie et au droit de vivre dignement et sereinement.

### **Pour bâtir une société plus juste, des papiers pour tous et toutes !**

*Pour les personnes en situation administrative précaire, des titres de séjour pérennes doivent être délivrés pour un égal accès à l'autonomie et au droit de vivre dignement et sereinement.*

**Tribune.** La crise sanitaire qui frappe aujourd'hui agit comme un révélateur de violences, d'inégalités et d'injustices, à bien des égards. Les obligations nouvelles imposées par le gouvernement pour contenir l'épidémie exacerbent la fragilité des personnes en situation administrative précaire et les exposent bien davantage aux risques de contagion, sans qu'ils puissent compter sur un recours aux soins tel que nous, citoyen-nes régulier-es, en disposons. Cette période de confinement renouvelle à plus fortes raisons l'exigence de garantir l'égalité de traitement de toutes et de tous comme le plein exercice des droits fondamentaux.



Le refus de stabiliser leur présence sur le territoire provoque en chaîne leur appauvrissement en les privant de subvenir eux-mêmes à leurs besoins en travaillant ; leur existence dans un habitat ultra précaire, voire à la rue ; leur état de santé détérioré de ce fait (les personnes exilées arrivent généralement sur le territoire en bonne santé et leur état de santé se dégrade en France) ; leur accès restreint aux soins ; leur non-recours aux quelques droits dont ils et elles pourraient disposer, par manque d'information et d'accompagnement ; la répression du fait de la pénalisation de plus en plus grave de la migration...

Assumons-nous d'exposer à de tels risques des personnes dont la précarité est le seul résultat de l'administration ? En pleine épidémie, ces personnes n'ont pas un égal accès à la santé. L'accès à l'aide médicale d'Etat (AME), pour les personnes sans papiers, et à la protection universelle de maladie (Puma), pour les personnes en demande d'asile, a été réduit par des décrets publiés en décembre, imposant un délai de carence supplémentaire de trois mois.

Quand elles disposent de cet accès à la santé, elles ne sont prises en charge que par les services d'urgence des hôpitaux publics et peuvent rarement se tourner vers la médecine de ville, pesant sur un service public hospitalier déjà restreint par les choix politiques néolibéraux et surchargés par l'épidémie en cours. Le plus souvent, elles ne recourent pas aux soins, par peur ou par manque de connaissance de leurs droits. Ces personnes venues chercher un refuge en France voient donc leur accès à la santé réduit, en dépit des éventuels traumatismes vécus et urgences à traiter.

### *Pas d'accès au logement*

Comment se confiner quand on vit à la rue ? Comment se protéger de la contagion et protéger les autres quand on est logé dans des hébergements collectifs où les sanitaires sont insuffisants ou lointains ou sans entretien ? Les conditions dans les structures d'hébergement, en dortoir collectif le plus souvent, ne permettent pas de respecter la pratique des « mesures barrières » et compte tenu du manque de personnel dans la gestion de ces lieux, les conditions d'un accompagnement social minimum ne sont plus remplies. Nous voulons rappeler qu'une forte proportion de personnes en situation administrative précaire n'est pas accueillie par les structures d'hébergement existant (centres d'hébergement d'urgence, foyers de travailleurs migrants, centres d'accueil pour mineur-es isolé-es, le dispositif pour demandeur-ses d'asile, hôtels) puisque les places restent insuffisantes, et doit trouver des solutions encore plus précaires dans des squats ou des camps pour échapper à la rue. Les problèmes d'hygiène et d'accès à l'information peuvent y être encore plus aigus.

En période de confinement, ces personnes n'ont pas accès à une alimentation correcte et aux produits d'hygiène. Le manque d'autonomie du fait d'une situation administrative instable voire irrégulière conduit à la précarité financière et oblige à dépendre des services sociaux largement sous-dimensionnés et saturés. La période actuelle entraîne une raréfaction des maraudes et des distributions alimentaires, ce qui ne suffit pas à répondre aux besoins des personnes.

Le confinement donne également lieu à des situations où les personnes peuvent être empêchées de sortir de leurs campements pour accéder aux distributions alimentaires et aux points d'eau



encore disponibles. Dans ces circonstances, les personnes étrangères enfermées, isolées, celles qui vivent à la rue, celles regroupées dans des squats, qui ont besoin d'aide sociale pour une partie de leurs besoins fondamentaux subissent la double peine : des conditions de vie indignes et la crainte d'être encore plus vulnérabilisé.es par un recours aux droits sociaux devenu difficile.

En période de confinement, ces personnes n'ont pas accès aux ressources informelles qui leur permettaient de vivre. Les mesures de restriction ne donnent plus l'occasion de compter sur leur propre capacité à se procurer les revenus nécessaires à leur survie et celle de leur famille car elles n'ont pas accès au droit de travailler. Quand elles étaient employées de manière non déclarée, le confinement a mis un terme à leur emploi, les privant de ressources, sans possibilité de déclarer cette perte pour espérer une compensation de l'Etat.

#### *Gel des demandes de titres de séjour*

Enfin, la fermeture des administrations et des associations a conduit à geler les procédures d'examen de demande de titres de séjour et à ralentir l'accès aux droits sociaux. La prolongation de trois mois de tous les titres de séjour en cours de validité ne suffit pas à protéger les personnes concernées contre la perte de leur droit au travail et de leurs droits sociaux. L'impossibilité d'accéder à leur courrier pour les personnes qui dépendent de domiciliations associatives bloque un certain nombre de démarches administratives et sociales (tels que l'accès à l'AME par exemple).

Pour les personnes venues demander l'asile en France, elles devraient attendre la réouverture des préfectures pour introduire leur demande : cela signifie pour elles de n'avoir aucune existence légale, aucun droit ouvert, jusque-là. Il en va de même pour les centres de rétention administrative (CRA) et les zones d'attente où des personnes étrangères sont parquées : dans ces lieux, ni leurs droits ni les réglementations sanitaires ne sont respectés, créant pour elles des conditions discriminatoires et mortifères. Nous réclamons leur fermeture. Les décisions du gouvernement pour lutter contre la propagation du virus ont des conséquences délétères pour ces personnes rendues invisibles et oubliées.

Pour toutes ces raisons, cette épidémie ne fait qu'accentuer des hypocrisies qui perdurent. D'une part, les décisions administratives fabriquent des situations irrégulières et précaires empêchant leur autonomie. D'autre part, l'incohérence et le désengagement régulier des pouvoirs publics conduit à une gestion par l'urgence, forcément plus coûteuse. Pourtant, un changement de perspective est possible : la délivrance de titres de séjours pérennes pour permettre à chacune et chacun de participer et contribuer à la vie sociale, politique et économique.

Pour être égales et égaux face à la lutte contre l'épidémie, pour sortir de la honte d'être collectivement responsables de leur misère, il faut des papiers pour tous et toutes ! Personne n'est illégal ! Ouvrons d'autres possibles pour bâtir une société plus juste ! Pour nous faire entendre encore plus, nous vous invitons à partager les autres initiatives qui circulent et appellent à des droits au séjour pérennes.



**Premiers signataires :** **Michel Agier** anthropologue, EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales), **Karen Akoka** maîtresse de conférences en science politique, université de Nanterre, **Etienne Balibar** philosophe, **Ludivine Bantigny** historienne, maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Rouen-Normandie, **François Gemenne** chercheur, Université de Liège, **Carolina Kobelinsky** chargée de recherche au Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative CNRS, **Smaïn Laacher** sociologue, Université de Strasbourg, **Michaël Neuman** Fondation MSF, Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires (Crash), **Isabelle Saint-Saëns** militante associative, **Françoise Vergès** politologue, féministe antiraciste décoloniale, **Sophie Wahnich** directrice de recherche CNRS, **Aides, Anvita** (Association nationale des villes et territoires accueillants), **CSP** (Coordination des sans-papiers 75, 95, 59, 93), **Fasti** (Fédération des associations de solidarité avec tous les immigré-es), **FUIQP** (Front uni des immigrations et des quartiers populaires), **Gisti**, **Roya Citoyenne**, **Survie**, **Tous migrants/Refuges solidaires**, accueil d'urgence à la frontière franco-italienne, Briançon, **Union syndicale Solidaires...**

**Date : 10/04/2020**

**Média : Le Courrier des Maires et des élus locaux**

**Journaliste : Rouja Lazarova**



**LE COURRIER  
DES MAIRES** et des élus locaux

ACTUALITÉ   MUNICIPALES 2020   MANDAT   50 QUESTIONS   JURII

SOCIAL 10/04/2020

### L'Anvita, ou comment assurer un accueil digne aux migrants

par Rouja Lazarova



Association nationale des villes et territoires accueillants, l'Anvita est un réseau d'élus accueillants de communes de toute taille, urbaines ou rurales, mais aussi de départements et régions. L'association propose une charte sur l'accueil inconditionnel, mutualise les bonnes pratiques... et interpelle l'Etat sur sa politique d'accueil.

### **L'Anvita, ou comment assurer un accueil digne aux migrants**

L'idée de créer un réseau d'élus hospitaliers à l'égard des migrants est née en mars 2018, lors de la Convention nationale sur l'accueil et les migrations qui se tient à Grande-Synthe à l'initiative de son ancien maire (EELV, depuis élu député européen) Damien Carême. Des élus municipaux de toute la France se réunissent alors pour réfléchir aux enjeux de l'accueil des migrants, partageant le même constat : les initiatives en la matière sont aussi nombreuses qu'isolées. Chaque édile oeuvre dans son coin, sans concertation avec ses pairs. Aussi les élus décident-ils de créer un réseau en faveur de l'accueil de migrants et rédigent une charte. L'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita) est créée par neuf collectivités fondatrices quelques mois plus tard, le 26 septembre, à Lyon.

### **Comment adhérer ?**

La charte de l'Anvita est fondée sur la notion de l'accueil inconditionnel de tous les publics en difficulté, indépendamment de leurs statuts : migrants, demandeurs d'asile, réfugiés statutaires, mineurs non accompagnés (MNA), personnes sans-papiers, mais aussi des sans domicile stable,



des jeunes précaires, des pauvres. Accessible sur le site de l'association (villes-territoires-accueillants.fr), elle comporte cinq engagements étayant cette philosophie. Pour adhérer à l'Anvita, chaque ville doit faire adopter cette charte en conseil municipal. Cependant, les élus n'ayant pas réussi à convaincre leur conseil municipal peuvent adhérer à titre individuel. Chaque collectivité membre s'acquitte d'une cotisation en fonction du nombre de ses habitants, qui varie entre 300 et 1 200 euros par an. Ces moyens servent à financer la coordination mais également certaines actions de l'association. A ce jour, 30 villes, trois régions et un département, ainsi que 22 élus à titre individuel, adhèrent à l'Anvita.

### **Quels sont les engagements ?**

Au-delà de la signature de la charte, chaque adhérent s'engage par écrit à travailler sur une problématique spécifique de l'accueil. « Montpellier, par exemple va se pencher sur la question des « dublinés » afin de lutter contre le règlement de Dublin », confie Céline Barré, coordinatrice de l'association. Ce règlement oblige les demandeurs d'asile en France à faire leur demande dans le premier pays européen où ils ont laissé leurs empreintes. Susceptibles d'être transférés, ils se retrouvent dans une situation de non-droit, et grossissent les rangs des sans-abri. « Chaque territoire prend un engagement en fonction de sa réalité », précise Céline Barré. L'association fait sortir les élus accueillants de leur isolement et donne plus de poids à leurs positions. Elle peut interpeller l'Etat lorsque celui-ci n'accomplit pas correctement ses obligations en matière d'accueil et d'intégration des populations migrantes. Ainsi, début novembre, elle a apporté son soutien à Montreuil (93) dans l'affaire des travailleurs sans-papiers de l'ancien foyer Bara (lire entretien).

### **Quelles ressources apporte l'Anvita ?**

Un des objectifs de l'association est de capitaliser les bonnes pratiques sur les territoires. A titre d'exemple, Grenoble a mis en place un Conseil consultatif des résidents étrangers, ainsi qu'un guide de leurs droits. « La ville va mettre à disposition son expérience afin que d'autres collectivités puissent s'en inspirer », explique Céline Barré. Actuellement, elle recense les différents dispositifs et initiatives des communes en vue de la création d'un manuel de l'accueil à l'intention des élus.

### **Avec qui travaille l'association ?**

L'Anvita a aussi conclu un partenariat avec l'Institut Convergences Migrations qui rassemble un grand nombre de chercheurs français et européens travaillant sur ces questions. L'idée est de mettre à disposition des élus toute l'expertise académique sur le sujet.

L'association réalise également une veille documentaire et élabore un document avec les chiffres réels de l'immigration qu'elle va soumettre aux candidats aux élections municipales de mars 2020. « Ils pourront replacer les bons chiffres dans le débat électoral et contrer l'extrême droite qui ne manquera pas d'attaquer sur le sujet », témoigne Céline Barré.

**« Nous nous enrichissons mutuellement »**



Halima Menhoudj, maire-adjointe (EELV) à Montreuil déléguée aux populations migrantes

### **Que vous apporte votre participation à l'Anvita ?**

Les rencontres de l'Anvita, qui ont lieu trois fois par an, offrent l'opportunité de connaître divers acteurs de l'accueil et de l'intégration de populations migrantes. Nous échangeons nos idées sur de nouveaux dispositifs, nous partageons nos expériences, nous nous enrichissons mutuellement. Mais le réseau a également un rôle de soutien. Le 7 novembre, il a publié un communiqué de presse pour nous soutenir dans un bras de fer qui nous oppose à l'Etat. En effet, le 29 octobre, la préfecture de Seine-Saint-Denis a expulsé une centaine de travailleurs sans-papiers, anciens résidents du foyer Bara. Et ce, à la veille de la trêve hivernale ! Dans son communiqué, l'Anvita exige de l'Etat qu'il assume ses responsabilités et ne laisse pas encore une fois les communes et les territoires face à des situations indignes de nos valeurs républicaines.

### **Ce travail en réseau vous a-t-il permis de développer un projet particulier ?**

C'est à l'occasion de notre première rencontre, à la Convention nationale sur l'accueil et les migrations à Grande-Synthe, que j'ai été approchée par La Ruche, réseau national d'accompagnement des personnes qui veulent entreprendre de manière pérenne et responsable. Cette organisation m'a proposé de mettre en place sur notre territoire un incubateur pour réfugiés statutaires souhaitant créer leur entreprise ou leur association. Il a ouvert en juin 2019, grâce au soutien de quelques fondations et du réseau des entreprises de Montreuil. Une première promotion de 12 réfugiés est actuellement accompagnée par les professionnels de La Ruche sur une durée de neuf mois. L'incubateur est un vecteur d'insertion professionnelle et d'intégration dans la ville de ces réfugiés. Notre rôle à nous, c'est de repérer les personnes susceptibles de s'y inscrire à travers la coordination linguistique qui existe dans notre municipalité. D'autres collectivités, comme la ville de Saint-Denis ou celle de Strasbourg, s'intéressent au projet et vont l'adapter à leurs spécificités territoriales.

Date : 09/04/2020

Média : Libération

TRIBUNE

## Pour une régularisation des migrants sur le sol français et européen

Par le Collectif soutiens/migrants Croix-Rouge-Collège sans frontières Maurice Scève — 10 avril 2020 à 12:02



A Calais, le 9 avril. Photo Barnard Barron, AFP



A l'instar du Portugal, qui accorde un titre de séjour jusqu'au 30 juin, un collectif demande l'obtention d'une carte de résident pour les personnes migrantes afin qu'elles puissent accéder à un travail et à un logement digne.

**Tribune.** Nous vivons aujourd'hui une situation de crise sanitaire mondiale inédite face à laquelle les plus vulnérables d'entre nous sont les plus exposés. Aujourd'hui environ 500 000 personnes sans-papiers sont présentes sur le sol français, elles sont environ 4 millions sur le territoire de l'Union européenne, vivant souvent dans des conditions précaires inadmissibles et rendant impossible le respect des mesures préconisées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour lutter contre la diffusion du coronavirus.

Le Portugal a décidé d'accorder un titre de séjour temporaire (jusqu'au 30 juin) aux migrant-e-s présent-e-s sur son territoire. Une vingtaine de députés français demande également la régularisation temporaire des sans-papiers présents sur le territoire français pendant l'épidémie de coronavirus ; ils invoquent «une mesure de salubrité publique» face à la «situation dramatique des sans-papiers et des sans-abri». Si cette mesure permettra à certain-es personnes sans papiers d'améliorer provisoirement leur situation, elle ne doit pas se faire au détriment de conditions de travail dignes et sécurisées. Nous demandons pour tous les travailleurs et travailleuses l'application du code du travail, en y ajoutant les mesures prescrites par l'OMS.



### *Pour que le temporaire devienne permanent*

Nous soulevons la question éthique posée par l'embauche temporaire de personnes dites «migrantes» pour pallier la pénurie de personnel en France et la diminution de la main-d'œuvre disponible liée à la pandémie et la fermeture des frontières. Nous soutenons cette mesure minimale, mais nous appelons à aller plus loin. Pour que l'autorisation de séjour ne soit pas qu'un instrument pour déléguer le travail durant la pandémie, il faut que le temporaire devienne permanent. C'est pourquoi nous demandons qu'une carte de résident soit attribuée à toutes les personnes migrantes, afin de leur permettre d'accéder à un travail, et donc à un logement digne.

En Belgique, des associations lancent également un appel demandant la régularisation définitive des étranger-e-s présent-e-s dans les pays de l'Union européenne. La régularisation massive et collective des sans-papiers ne génère pas un «appel d'air». Les régularisations massives passées n'ont pas entraîné de mouvement migratoire particulier, car ce sont avant tout les conditions de vie dans les pays d'origine qui déterminent les flux migratoires. Qu'ils soient africains, asiatiques ou latino-américains, la majorité des flux migratoires sont intracontinentaux et seule une minorité arrive aux frontières de l'Union européenne, atteintes par les migrant-e-s au péril de leur vie. L'argument de l'appel d'air est d'autant plus inadapté à la situation actuelle que les frontières sont actuellement fermées.

Si les dernières régularisations collectives de sans-papiers en France datent de 1981 et 1997, de telles opérations ont régulièrement eu lieu dans d'autres pays européens : en Belgique (1999, 2009), en Espagne (2005) et en Italie (2012). Ces régularisations massives ont toujours eu des effets bénéfiques, autant pour leurs bénéficiaires directs que pour l'économie du pays accueillant et pour sa cohésion sociale (son «vivre-ensemble»). Nous sortirons bientôt de cette pandémie avec une économie affaiblie, une société en manque de repères et de cohésion, et une crise sociale et humaine dont nous ne pouvons pas encore mesurer l'ampleur.

### *Egalité de droits avec les autres travailleurs*

Parmi les milliers de personnes migrantes présentes sur nos territoires, nombreuses sont celles qui ont une formation et une expérience professionnelles dans des domaines variés et dans lesquels les entreprises de l'Union européenne manquent de main-d'œuvre (bâtiment, industrie, agriculture ou restauration, par exemple). Ces compétences et ces expériences, la France et l'UE en auront besoin à la sortie de la crise que nous traversons. Même sans qualification particulière, ces personnes participeront au redressement économique. Quelles que soient les compétences professionnelles ou la formation des personnes migrantes sur notre territoire, nous souhaitons qu'ils aient la liberté de trouver leur place dans la société, en égalité de droits avec les autres travailleurs.

Les circonstances exceptionnelles actuelles nous engagent à exiger cette mesure et à l'appliquer rapidement, efficacement, sans controverses, et dans l'intérêt de chacun. Alors même que la crise sanitaire que nous traversons exige de toutes et tous de faire preuve d'entraide et de solidarité, nous demandons la régularisation via une carte de résident de l'ensemble des



personnes migrantes actuellement présentes sur le sol français ainsi que dans tous les pays de l'Union européenne.

**Les signataires :** **Michel Agier**, directeur d'études EHESS, **Paul Aries**, politologue, rédacteur en chef de la revue *les Zindigné(e)s*, **Esther Benbassa**, sénatrice de Paris, EE-LV, **Jacques Boutault**, maire du II<sup>e</sup> arrondissement de Paris, EE-LV, **François Bourdillon**, ancien directeur Santé publique France, **William Bourdon**, avocat, **Françoise Bressat-Blum**, présidente de l'Université populaire de Lyon, **Patrick Brody**, militant CGT, ancien conseiller confédéral, **Julia Cage**, économiste, PSE, **Damien Carême**, député européen, EE-LV, **Leila Chaibi**, députée européenne LFI, **Johann Chapoutot**, historien, **Philippe Corcuff**, maître de conférences de science politique à Sciences-Po Lyon, **Christian Delorme**, prêtre du diocèse de Lyon, **Didier Fassin**, anthropologue et médecin, Institut d'études avancées de Princeton et Collège de France, **Eric Fassin**, sociologue, Université Paris-8, **Guillaume Gontard**, sénateur de l'Isère, **Roland Gori**, professeur émérite de psychopathologie, psychanalyste, **André Grimaldi**, médecin endocrinologue, APHP, **Corinne Iehl**, conseillère métropolitaine de Lyon Ensemble !, secrétaire d'Anvita, **Thierry Lang**, Haut Conseil de la santé publique, **Myriam Laidouni-Denis**, conseillère régionale, Auvergne-Rhône-Alpes, EE-LV, **Gustave Massiah**, membre du conseil international du forum social mondial, **Dominique Méda**, sociologue, Université Paris-Dauphine, **El Mouhoub Mouhoud**, professeur d'économie, Paris-Dauphine, **Nathalie Perrin-Gilbert**, maire 1<sup>er</sup> arrondissement Lyon, **Frédéric Pierru**, chercheur en sciences sociales et politiques, CNRS, **Fabien Roussel**, député du Nord, PCF, **Michèle Riot-Sarcey**, historienne, **Alfred Spira**, professeur d'épidémiologie, **Thomas Piketty**, économiste, PSE, **Jacques Revel**, historien, ancien président EHESS, **Sandrine Runel**, présidente du groupe socialiste à la Métropole de Lyon, **Serge Slama**, professeur de droit public, Université de Grenoble, **Barbara Stiegler**, professeur de philosophie à l'Université de Bordeaux, **Marie-Christine Vergiat**, militante des droits de l'homme, ex-députée européenne (2009-2019), **Stéphane Velut**, neurochirurgien et auteur, **Jacques Walter**, pasteur à Lyon. Le Collectif soutiens/migrants Croix-Rousse-Collège sans frontières Maurice Scève

**Date : 12/06/2020**

**Média : France-Bleu Isère**

**Auteur : Laurent Gallien**

## **Selon les associations d'aide aux sans-papiers, la crise sanitaire relance la question des régularisations**

Vendredi 12 juin 2020 à 21:42 - Par Laurent Gallien, France Bleu Isère



"Régularisation". C'est le mot d'ordre derrière lequel se rangent désormais plusieurs associations et collectifs de défense des migrants et sans-papiers, qui ont lancé une nouvelle mobilisation ce vendredi en Isère en s'appuyant sur les conséquences de la crise sanitaire



### **Selon les associations d'aide aux sans-papiers, la crise sanitaire relance la question des régularisations**

"Régularisation". C'est le mot d'ordre derrière lequel se rangent désormais plusieurs associations et collectifs de défense des migrants et sans-papiers, qui ont lancé une nouvelle mobilisation ce vendredi en Isère en s'appuyant sur les conséquences de la crise sanitaire

Plusieurs associations et collectifs auteurs de tribunes dans la presse nationale pendant le confinement ont décidé de s'unir pour la défense des sans-papiers et de relancer le débat pour une régularisation "*de tous et sans condition*". Autour de la table de la conférence de presse de lancement il y avait ce vendredi à Grenoble des représentants de Migrants en Isère (collectif d'associations intervenant auprès des migrants), la Cisem (Coordination iséroise de solidarité avec les étrangers migrants), la lutte des sans-papiers pour la régularisation (un regroupement de sans-papiers), Modus Operandi, ainsi que l'ANVITA, association nationale des villes et territoires accueillants, représentée par l'élue régionale écologiste Myriam Laïdouni-Denis et le sénateur isérois Guillaume Gontard.



*Rester chez soi quand on n'a pas de "chez soi"*

Tous dénoncent l'absence de la question des régularisations dans le débat politique - et sanitaire - en France alors que des pays comme **le Portugal et l'Italie ont fait le choix de régulariser des sans-papiers** au moins le temps de l'épidémie de Covid-19. Pourtant ici aussi on s'est rendu compte "*que quand le confinement disait chacun chez soi, certains n'avaient pas de chez eux*" explique Myriam Laïdouni-Denis. Tout à coup la grande précarité nous a sauté aux yeux parce qu'elle représentait finalement un danger supplémentaire quand il s'agit de lutter contre la transmission d'un coronavirus. Danger pour eux et danger pour les autres. "**Cette période d'épidémie et le confinement ont exacerbé les situations de particulières inégalités et injustices**, explique Karine Gatelier de Modus Operandi. "*Ces situations ont gagné en visibilité [...] des situations qui préexistait et qu'on finissait par ne plus voir peut-être*".

*La crise du coronavirus a rendu visible les "invisibles parmi les invisibles"*

"*Le confinement a rendu visible ces professions jugées subalternes et qui se sont révélées essentielles*, ajoute Bernard Pouyet, co-président de l'APARDAP (parrainage républicain et protection des demandeurs d'asile) et représentant du collectif Migrants en Isère, *et dans cette crise qui a permis à la société de prendre conscience du travail social et de l'apport de toutes ces personnes que l'on ne connaissait pas, il y avait, \_invisibles parmi les invisibles, plus invisible encore : les migrants\_, et je crois qu'une prise de conscience a pu s'opérer*". Si il doit y avoir un "monde d'après" il doit en tenir compte estime le militant.

C'est pourquoi selon le sénateur Guillaume Gontard **c'est le moment d'unir les forces et de pousser pour que ce débat revienne sur la table**. Pour gagner l'opinion page Facebook, hashtag "Régularisation", tracts et conférence de presse vont tenter de faire le plus de bruit possible dans les semaines qui viennent et **une manifestation** est d'ores et déjà annoncée **le 20 juin à Grenoble**.

**Date : 18/12/2020**

**Média : Guiti News**

**Autrice : Rachel Notteau.**

## GUITINEWS

Ici Et Là-bas | Guiti Croque | C'est Leur Histoire | Guiti Aime | À La Loupe | Déconstruisons-nous

À CHAUD

### France : des élu.e.s se mobilisent pour l'accueil des personnes migrantes

18 DÉCEMBRE 2020

*« On en oublie la solidarité, on en oublie nos valeurs républicaines ». À l'occasion de la Journée internationale des personnes migrantes ce vendredi 18 décembre, des élus français membres d'Anvita (Association nationale des villes et territoires accueillants) s'engagent dans une vidéo pour une amélioration des conditions d'accueil des nouveaux arrivants dans l'Hexagone.*

#### France : des élu.e.s se mobilisent pour l'accueil des personnes migrantes

*« On en oublie la solidarité, on en oublie nos valeurs républicaines ». À l'occasion de la Journée internationale des personnes migrantes ce vendredi 18 décembre, des élus français membres d'Anvita (Association nationale des villes et territoires accueillants) s'engagent dans une vidéo pour une amélioration des conditions d'accueil des nouveaux arrivants dans l'Hexagone.*

Errance et violence. Les récentes images des personnes migrantes chassées par les forces de l'ordre, en plein coeur de la capitale, sont venues jeter une lumière crue sur les difficiles conditions de vie des nouveaux arrivants en France. Conditions qui se voient encore aggravées par la pandémie.

Plusieurs élus français dénoncent cette politique et disent leur engagement, en très cette symbolique journée internationale des personnes migrantes, afin de garantir un accueil digne, pérenne et inconditionnel.

*« La question d'accueillir ou pas ne doit plus s'imposer dans le contexte sanitaire, social et climatique qui est le nôtre », décrit Damien Carême, président de l'Anvita et député européen. L'ancien édile de Grande-Synthe (élu de 2001 à 2019), surnommé « le maire des migrants » dans*



les médias, se bat depuis des années pour accueillir dignement les personnes exilées sur le territoire. En 2016, il installe le premier camp humanitaire de l'Hexagone après un long combat politique avec l'Etat français. Un combat loin d'être terminé.

*« L'inclusion est possible »*

Damien Carême est rejoint par d'autres élus français (sénateurs, présidents de département..) pour promouvoir des valeurs humanistes. Parmi lesquels les maires de Paris, Marseille, Lyon, Grenoble, Nantes, Strasbourg, Metz, Tours, Poitiers.

*« L'expérience prouve que l'inclusion est possible »*, complète l'édile de Grenoble Eric Piolle, également engagé en ce sens depuis plusieurs années. En 2015, sa ville lance la « Plateforme migrants » pour organiser l'accueil des demandeurs d'asile et coordonner les actions locales. Une initiative qui a incité les Grenoblois à s'engager : en un an, quelques 350 citoyens se sont en effet mobilisés.

*Pour renforcer la cohésion sur le territoire*

Les acteurs locaux réunis au sein de l'Anvita entendent relancer les compétences des territoires pour prendre en main la question de l'accueil. *« Il n'existe pas une solution nationale, mais bien autant de solutions que de situations locales »*, considère ainsi la maire de Poitiers Léonore Moncond'huy. Néanmoins, ces élu.e.s se réunissent pour partager leurs expériences à l'échelle locale, et assurer des convergences.

Actant *in fine*, qu'il n'y a point de "submersion migratoire" menaçant la sécurité nationale et la culture française, mais au contraire que *« l'accueil et l'intégration renforcent la cohésion sur nos territoires »* selon les mots de Cédric Van Styvandael, maire de Villeurbanne (Rhône).

Date : 07/05/2020

Media : Médiapart (Les Invités de Médiapart)



The screenshot shows the Médiapart website interface. At the top, there is a navigation menu with options: LE JOURNAL, LE STUDIO, LE CLUB, DEPUIS 48 HEURES, LES BLOGS, LES ÉDITIONS, L'AGENDA, and LA CHARTE. The main article title is "Pour une régularisation inconditionnelle et pérenne des personnes sans papiers". Below the title, it says "7 MAI 2020 | PAR LES INVITÉS DE MEDIAPART". The article text begins with "Devant le « désastre humanitaire et sanitaire » que représente la situation des personnes sans papiers présentes sur le sol français aujourd'hui, des collectivités territoriales, élu·e·s, acteurs de la solidarité et personnalités de la société civile demandent au gouvernement la régularisation inconditionnelle et pérenne des personnes sans papiers. « Pour se relever, notre pays aura besoin de mobiliser tous ceux qui sont à son bord »". To the right of the text, there are social media sharing options: FAVORI, RECOMMANDER, ALERTER, and IMPRIMER, along with buttons for Facebook (Partager) and Twitter (Tweet).

## Pour une régularisation inconditionnelle et pérenne des personnes sans papiers

Devant le « désastre humanitaire et sanitaire » que représente la situation des personnes sans papiers présentes sur le sol français aujourd'hui, des collectivités territoriales, élu·e·s, acteurs de la solidarité et personnalités de la société civile demandent au gouvernement la régularisation inconditionnelle et pérenne des personnes sans papiers. « Pour se relever, notre pays aura besoin de mobiliser tous ceux qui sont à son bord »

Partout dans le monde, les États et leur population sont frappés de plein fouet par une crise sanitaire sans précédent. Le Covid-19 ignorant les frontières, nous rappelle à quel point nos destins sont liés, et combien nous sommes tou-te-s d'une certaine manière « colocaterre ». Cette situation inédite bouleverse nos sociétés tant sur le plan social, économique que politique et met à l'épreuve et révèle les fragilités des systèmes de santé et des dispositifs de solidarité. La crise sanitaire accroît les inégalités sociales.

Pour les personnes victimes de pauvreté, c'est la double peine, pour celles qui sont en plus « sans papiers » c'est la triple peine.

À la précarité sociale et sanitaire s'ajoute la précarité administrative et avec elle, son cortège d'exclusions : l'hébergement, le travail, la formation, le fait de devoir se cacher, d'être sous le joug de la menace constamment. Ce virus impose à notre République de réagir avec raison. La régularisation inconditionnelle et pérenne de l'ensemble des personnes migrantes représente non seulement une réponse éthique et morale qui s'inscrit dans le respect de la dignité et des



droits fondamentaux, mais également une réponse aux enjeux auxquels fait face notre pays en termes de santé publique, d'économie et de lien social.

Les personnes sans papiers sont fortement exposées au virus, vivant soit dans la rue, soit dans des lieux communs (collectifs très souvent impropres à l'habitation) excluant toute distanciation sociale. Elles doivent se déplacer –parfois loin– pour trouver nourriture et soins, les exposant davantage au virus mais aussi aux amendes liées aux dérogations de sortie. Cet impossible confinement est préjudiciable à chacune de ces personnes comme à l'ensemble de la collectivité. Les personnes se retrouvent otages, sans droit, d'une situation inhumaine qui les condamne à survivre en attendant d'être expulsé-e-s contre leur gré. Permettre à ces personnes, familles, enfants d'avoir des conditions de vie et de confinement dignes constitue une mesure de santé publique et d'intérêt général.

À la crise sanitaire va s'ajouter une crise économique. Pour se relever, notre pays aura besoin de mobiliser tous ceux qui sont à son bord. Les migrant-e-s font déjà partie de l'équipage, la régularisation des sans-papiers leur permettrait de poursuivre dans un cadre légal leur contribution à l'effort collectif, en partageant droits et devoirs dont celui de travailler, de payer des impôts sur le revenu etc. De l'autonomie découle une forme de reconnaissance qui permet à tout être humain d'être reconnu comme un membre de la collectivité. Une régularisation répond donc non seulement à des enjeux sanitaires et économiques mais aussi sociétaux car elle constitue une condition essentielle pour faire société.

C'est pourquoi, en complémentarité avec les initiatives déjà impulsées, collectivités, élu-e-s locaux, nationaux et européens, actrices et acteurs de la solidarité dans leur grande pluralité, de la société civile dont les personnes sans papiers, nous souhaitons nous unir à travers cette tribune pour demander à l'État :

1. La régularisation inconditionnelle des personnes sans papiers sur l'ensemble du territoire français y compris les départements et territoires d'Outre-Mer. Aucune discrimination ne saurait être tolérée quant à l'accès au droit, à la protection et aux conditions minimales de survie, encore moins en temps de crise sanitaire d'où le besoin de mesures en conséquence.
2. La régularisation pérenne de tous les sans-papiers. Il serait impensable de mettre une date de fin de régularisation alors qu'il nous est impossible de mettre une date de fin d'épidémie.
3. L'accès à un logement ou à défaut à un hébergement adapté à l'ensemble des personnes aujourd'hui contraintes d'être sans-abri ainsi que la possibilité d'avoir accès à un accompagnement social afin d'être épaulées dans l'ensemble des démarches administratives, d'accès aux droits ou aux soins. Pour que les collectivités territoriales et les réseaux associatifs locaux et les citoyen-ne-s puissent prendre part à cet accompagnement, l'État français doit leur en donner les moyens.



« Il est temps de repenser nos sociétés pour qu'elles soient plus solidaires et plus respectueuses des droits humains » : ainsi concluait lundi 13 avril 2020 Monsieur le Président de la République Emmanuel Macron. Nous lui demandons de traduire ses mots en actes. À l'heure où cette crise sanitaire met entre parenthèse une part de nos libertés, donnons-nous les moyens de faire primer l'égalité et la fraternité.

Premiers signataires :

ANVITA - Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants Emmaüs International, CCFD-Terre Solidaire, Médecins du Monde, La Cimade LDH - Ligue des Droits de l'Homme GRDR Migration-Citoyenneté-Développement, OCU - Organisation pour une Citoyenneté Universelle, Mouvement Utopia, CISPM - Coalition Internationale des Sans Papiers et Migrant-es, Union Juive Française pour la Paix - UJFP SAF - Syndicat des Avocats de France, FSU - Fédération Syndicale Unitaire, Le Group' Consultants mutualisés - Experts du Secteur Solidaire, LIMBO, CSP 75 - Coordination 75 des Sans Papiers, Communauté d'Emmaüs Bourges, Association de Veille Écologique et Citoyenne - AVEC Nantes, Collectif AMIE (Accompagnement mineurEs isoléEs étrangerEs)

Ville de Grenoble, Ville de Montreuil, Ville d'Ivry-sur-Seine, Ville de Saint-Denis, Ville de Briançon, Ville de Nantes, Ville de Strasbourg, Ville de Bagnolet, 1<sup>e</sup> Arrondissement de Lyon, Commune de Saint-Pierre-d'Entremont-Savoie

Date : 05/01/2020

Média : Vues d'Europe



**Vues  
d'Europe**

Opinions, analyses et actualités sur les  
politiques migratoires en Europe

français English

N°7 – JANVIER 2021

Le magazine européen de  
France terre d'asile



# Quel rôle pour les villes dans l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés?

À l'heure où la solidarité européenne fait défaut et alors que les politiques publiques relatives à l'asile et à l'immigration se font plus restrictives dans certains États membres de l'UE, de nombreuses villes se positionnent au contraire comme des forces de soutien, démontrant l'importance de l'échelon local. Seules ou en réseaux, quelle marge de manœuvre s'offrent-elles aux municipalités européennes pour agir aux côtés des populations migrantes et réfugiées ? Dans quelle mesure peuvent-elles s'opposer, ou tenter d'influencer, les gouvernements nationaux pour accueillir dignement et intégrer les nouveaux arrivants ?

## Des réseaux de villes solidaires pour favoriser un meilleur accueil des réfugiés en Europe

Au cours de la dernière décennie, et plus intensément à partir des années 2015-2016, les autorités locales – principalement municipales – se sont affirmées comme des actrices majeures des politiques migratoires et d'asile, exprimant même pour certaines leur opposition aux politiques nationales. Les villes mènent leurs actions parfois de manière individuelle, mais face aux blocages auxquels sont confrontées les politiques d'asile nationales et européennes, les municipalités ont souvent fait le choix de s'unir ou de mobiliser leurs réseaux pour promouvoir l'accueil et l'intégration des populations réfugiées et demandeuses d'asile. Reflets d'une réalité multiple, ces réseaux possèdent aujourd'hui des objectifs convergents et sont confrontés à des difficultés similaires.

Au sein de l'Union européenne (UE), comme au niveau national, l'association des espaces urbains dans le domaine de l'asile et de la migration a pu se faire grâce à l'intégration de la thématique au sein des activités de réseaux préexistants, ou à travers la création de nouveaux réseaux dédiés. Par exemple, le réseau britannique City of Sanctuary (*Villes sanctuaires*), créé en 2005, et l'Association nationale des villes et territoires accueillants, née en France en septembre 2018 à l'initiative de plusieurs maires, illustrent la volonté de mise en réseau des gouvernements locaux à l'échelle nationale pour développer de nouvelles politiques et pratiques dans le domaine



migratoire. Au niveau européen, le réseau EUROCITIES, un réseau ancien de coopération générale entre 130 villes européennes, a graduellement intégré la thématique migratoire dans ses actions, notamment grâce au projet Solidarity Cities lancé en 2015 qui réunit des villes portuaires qui désirent faire pression sur l'UE en vue de la mise en place d'une approche coordonnée des questions migratoires. Parmi les nombreux réseaux européens figure aussi le Réseau européen des villes solidaires fondé en 2015 à l'initiative des maires de Strasbourg, Catane et Rovereto, deux villes d'Italie, et qui réunit aujourd'hui plus de 60 municipalités.

Les réseaux de villes solidaires poursuivent généralement des objectifs similaires. Ils cherchent tout d'abord à créer des instruments de droit souple (guides informatifs, recueils de bonnes pratiques etc.) pour influencer la mise en place de politiques locales d'accueil et d'intégration respectueuses des droits fondamentaux des personnes migrantes et réfugiées. Certaines bonnes pratiques identifiées par les réseaux sont érigées en standards, que les membres s'engagent à respecter et à diffuser à d'autres villes. En ce sens, en 2017, le Réseau européen des villes solidaires a publié un « vade-mecum » sur l'accueil et l'intégration des réfugiés dans les villes européennes, qui se targue d'être un « *instrument d'aide à la décision et une véritable source d'inspiration à*

*l'attention des villes qui pourraient se sentir désemparées ou isolées face à l'arrivée de nombreux réfugiés sur le territoire ».*

Les villes s'unissent également pour faire pression sur les autorités nationales, européennes ou internationales et davantage influencer les processus décisionnels, de sorte que les différents échelons de pouvoir assument leurs responsabilités et respectent les droits des populations migrantes. Pour cela, les réseaux de villes utilisent différents moyens d'action et de plaidoyer comme la prise de positions communes, la participation ou l'organisation d'événements ou de journées dédiées, ou encore la formulation de recours juridiques. Il n'est pas rare de voir les réseaux de villes solidaires s'allier aux organisations de la société civile dans ce travail de plaidoyer, comme dans le cadre du projet Snapshots from the Borders qui réunit ces deux types d'acteurs en vue de modifier les perceptions et les discours sur les personnes migrantes et réfugiées. Dans le cadre de ce projet ont été organisés le 13 octobre 2019, dans plusieurs villes, de multiples événements. Les réseaux de villes solidaires peuvent ainsi insuffler, au sein de la société civile, un élan de mobilisation. À l'inverse, le mouvement allemand Seebrücke, fondé à l'été 2018 par des militants de la société civile, a été à l'origine de la formation d'une alliance de 26 municipalités (aujourd'hui 121) acceptant d'offrir des places d'accueil supplémentaires pour répondre aux situations d'urgence en Méditerranée.

Grâce à leurs alliances, les villes ne cherchent pas uniquement à influencer les décisions, mais aspirent aussi à prendre part directement au processus décisionnel en matière migratoire à tous les niveaux de gouvernance. L'émergence des réseaux de ville solidaires au niveau national, et surtout au niveau transnational, a permis une reconnaissance de plus en plus importante de la



légitimité des villes à s'exprimer sur la question des politiques de l'asile et de l'immigration. En effet, des acteurs institutionnels tels que l'ONU ou l'Union européenne prennent désormais appui sur l'expertise de ces acteurs locaux afin de justifier l'adoption de nouvelles politiques en la matière. En 2018, le Mécanisme des maires du Forum mondial sur les migrations et le développement a notamment été mis en place. Il est co-présidé par un représentant de l'Organisation internationale pour les migrations et constitue à la fois un réseau d'échange entre villes mais aussi une plateforme d'interaction avec les États et organisations internationales sur les thématiques migratoires.

Les réseaux de solidarité entre villes se multiplient au niveau national comme régional et intègrent de plus en plus de municipalités en leur sein, permettant une plus large diffusion des standards et principes qu'ils défendent en matière d'accueil et d'intégration des réfugiés. Cependant, cette expansion peut aussi être à l'origine de nouveaux défis et limites. Au niveau européen comme national, on décompte un grand nombre de réseaux de villes solidaires dont les mandats et actions se recoupent, ce qui a un impact direct non seulement sur la distribution des financements et ressources entre plusieurs entités réalisant le même travail, mais aussi sur l'efficacité des programmes développés et les risques de duplication des actions. Au sein des réseaux, ce sont souvent les mêmes villes que l'on retrouve, ce qui pose la question de la représentation des acteurs qui ne sont pas traditionnellement inclus dans ces cercles, et donc de la représentativité de ces réseaux.

Au sein de réseaux anciens ou nouveaux, au niveau national ou transnational, les villes européennes jouissent d'une influence grandissante sur la formulation des politiques d'asile et d'immigration. Longtemps au second plan, les municipalités parviendront-elles à devenir des actrices incontournables des politiques migratoires ? Dans l'intérêt des personnes migrantes autant que des citoyens, l'enjeu réside aussi dans la coopération entre gouvernements, villes et société civile.